

# L'ATL, le décret et la CCA<sup>1</sup>

## L'Accueil Temps Libre (ATL), c'est ?

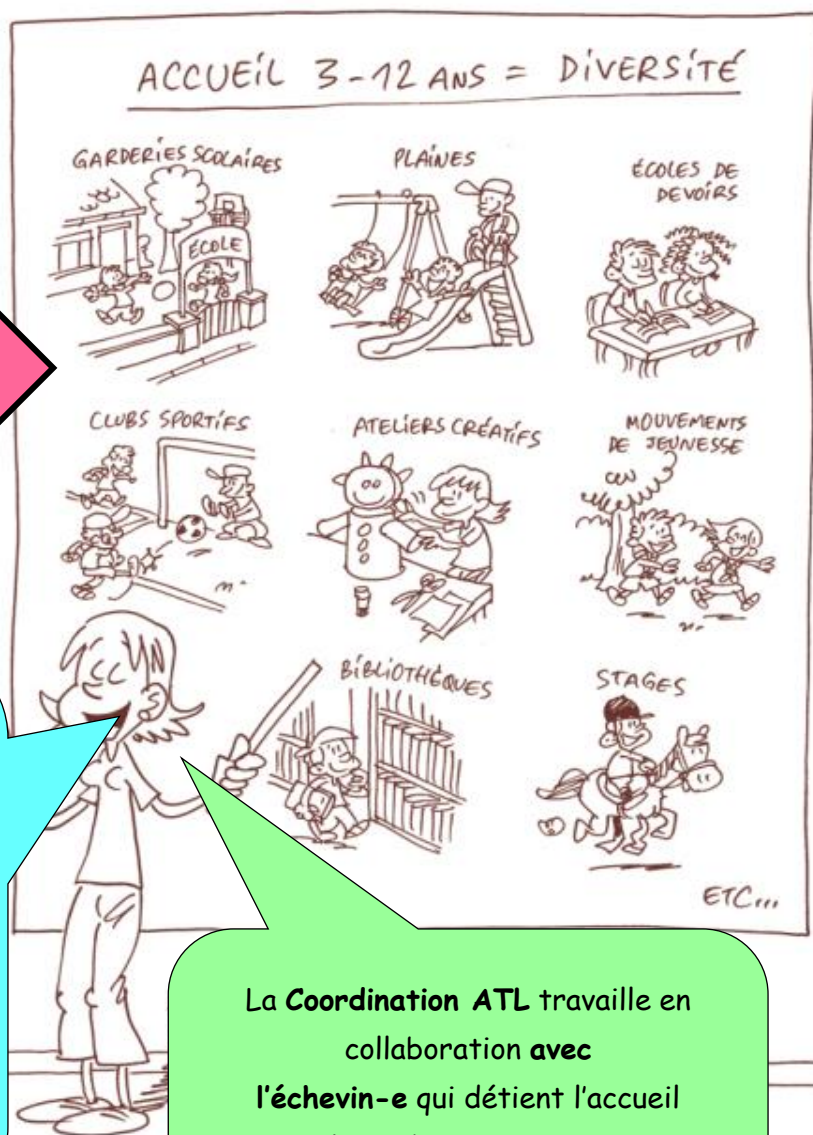
- ✓ Des activités autonomes encadrées.
- ✓ Des animations éducatives, culturelles ou sportives.
- ✓ Pour les enfants de 2,5 ans à 12 ans.
- ✓ Organisées en dehors du temps scolaire : avant et après l'école, les mercredis après-midi, les week-ends et les congés scolaires.

L'ATL des enfants, c'est ...

Pour **coordonner** le secteur, impulser la **qualité de l'accueil** auprès des opérateurs, répondre aux **besoins des enfants et des parents**, **centraliser et informer** des activités, **etc.** il existe un relais dans chaque commune\* pour les familles et les professionnels concernés.

C'est la **Coordination ATL**

\* En FWB, 233 communes sur 272 adhèrent au Décret ATL (2015)

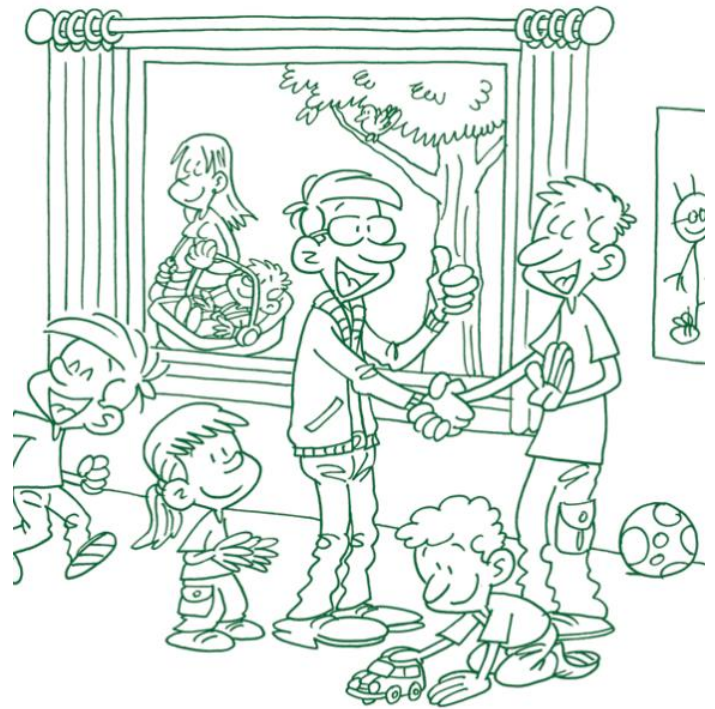


La **Coordination ATL** travaille en collaboration avec **l'échevin-e** qui détient l'accueil extrascolaire dans ses attributions et la **Commission Communale de l'Accueil (CCA)**.

<sup>1</sup> Sources : Décret ATL, Référentiel ONE « Accueillir des enfants de 3 à 12 ans, viser la qualité », Plateforme communautaire ATL (site internet et outils) et ATL Engien.

### **Les fondements du décret ATL :**

- ✓ Viser l'épanouissement global des enfants,
- ✓ Favoriser la cohésion sociale en développant l'intégration de publics différents dans un même lieu,
- ✓ Concilier la vie familiale avec la vie professionnelle,
- ✓ Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des enfants.



### **Historique du décret ATL :**

- ✓ 1999 : Arrêté de la Communauté Française fixant le Code de qualité de l'accueil
- ✓ 2001-2003 : Appel à projet ATL en Communauté Française
- ✓ 3 juillet 2003 : Vote du Décret ATL
- ✓ 26 mars 2009 : Modification du Décret ATL



### **Les trois missions générales du coordinateur ATL :**

- ✓ Soutenir le membre du Collège communal en charge de l'ATL, dans la mise en œuvre et la dynamisation de la coordination Accueil Temps Libre.
- ✓ Sensibiliser et accompagner les opérateurs de l'accueil dans le développement de la qualité de l'accueil.
- ✓ Soutenir le développement d'une politique cohérente pour l'Accueil Temps Libre sur le territoire de la commune.

## La COMMISSION COMMUNALE DE L'ACCUEIL.

Mais qui sont ses membres ?



Les représentants des associations de parents et des mouvements d'éducation permanente

(\*composante 3)

Les représentants des écoles

(\*composante 2)

LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL.

QUI SE SENT CONCERNÉ ?

La coordinatrice ATL

Les représentants du Conseil communal dont fait partie le/la Président-e

(\*composante 1)

Des invités

Les représentants des associations sportives et culturelles

(\*composante 5)

Les représentants des opérateurs d'accueil (accueil extrascolaire, EDD, centres de vacances,...)

(\*composante 4)

La coordinatrice Accueil de l'ONE et un représentant de la Province du Hainaut

Voix délibérative

Voix consultative

### Qu'est-ce qu'une CCA ?

- ✓ Lieu de rencontre, de concertation, d'échange et de coordination.
- ✓ Lieu d'analyse des problématiques et des besoins qui relèvent de l'accueil des enfants durant leur temps libre et de construction de projets.
- ✓ Organe d'impulsion, d'orientation, d'approbation et d'évaluation (état des lieux, analyse des besoins, programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE), plan d'actions, rapport d'activités, etc.).
- ✓ Renouvelée tous les 6 ans (dans les 6 mois après les élections communales).
- ✓ Constituée de 5 composantes comportant, à Mons, chacune 5 membres effectifs et 5 membres suppléants (remplaçant les membres effectifs en cas d'absence).